

Réunion du 19 juin 2025

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises**P1****Déployer des formations sanitaires et sociales de qualité****E502**

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 4221-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 affectant une autorisation de programme 20 000 000 euros à la construction du pôle d'excellence de formations sanitaires, sociales et de santé du Mans (opération 21D00024),
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 22 septembre 2023 affectant une autorisation de programme complémentaire de 10 500 000 € à l'opération relative à la construction du pôle d'excellence des formations sanitaires, sociales et de santé du Mans,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2024 approuvant le Budget primitif 2025,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Lycée, Formation initiale, Orientation, Jeunesse, Culture, Sport, Patrimoine

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

la convention de financement entre la Région des Pays de la Loire et Le Mans Métropole pour la construction du pôle régional d'excellence des formations sanitaires et sociales du Mans en annexe n° 1,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : Philippe HENRY, Antoine CHÉREAU, Valérie RADOU.

REÇU le 24/06/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs